

ACHATS CENTRAUX
HOTELIERS, ALIMENTAIRES ET
TECHNOLOGIQUES
Hôpital Bicêtre
78, rue du Général Leclerc
94270 Le Kremlin Bicêtre
Tél : 01 53 14 69 00
Fax: 01 53 14 69 99

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Consultation N°26-076

Procédure : Marché à procédure adaptée

Objet : Prestation d'audit et d'accompagnement du Service Approvisionnement et Distribution (SAD) de l'Agence Générale des Equipements et Produits de Santé (AGEPS) de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris.

Pour la période d'un an à compter de la date de notification.

Eventuellement résiliable sans indemnités à la seule initiative de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, 6 mois avant la date de fin du marché.

Ce document comprend 17 pages et est associé au Cahier des Clauses Administratives Particulières

AP-HP	Consultation n° 26-076	ACHAT
CCTP	Dernière mise à jour du : 28/04/2026	Page 1 sur 17

SOMMAIRE

ARTICLE 1. Objet	3
ARTICLE 2. Contexte de la mission	3
2.1. Présentation de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris.....	3
2.2. Présentation de l'AGEPS	4
ARTICLE 3. Périmètre de la mission	6
ARTICLE 4. Calendrier de la mission	7
ARTICLE 5. Moyens mis à disposition du titulaire pour exercer la mission	7
ARTICLE 6. Livrables	7
ARTICLE 7. Pilotage	7
7.1. Personnes ressources.....	7
7.2. Points de suivi	8
ARTICLE 8. Obligations du titulaire du marché	8
8.1. Obligation de confidentialité et protection des données.....	8
8.2. Intervenant affecté à l'exécution des prestations	8
ANNEXE 1. ANNEXE PRESENTATION DU SAD DE L'AGEPS	9

ARTICLE 1. Objet

Le présent marché public a pour objet la prestation d’audit et d’accompagnement du Service Approvisionnement et Distribution (SAD) de l’Agence Générale des Equipements et Produits de Santé (AGEPS) de l’Assistance Publique-Hôpitaux de Paris.

ARTICLE 2. Contexte de la mission

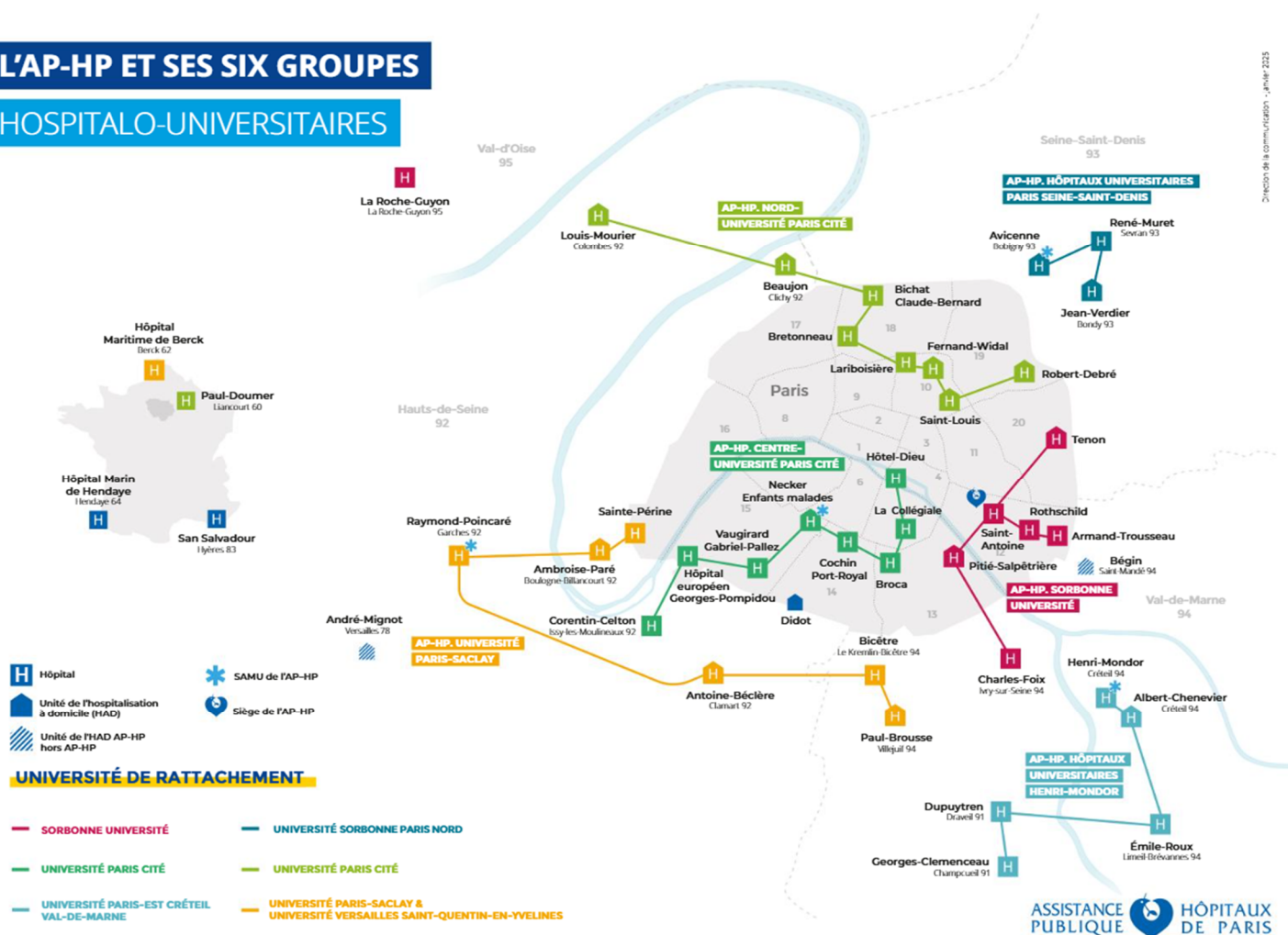
2.1. Présentation de l’Assistance Publique-Hôpitaux de Paris

L’Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP) assure sa mission de soin sur le territoire de la région Île-de-France dont la population est d’environ douze millions d’habitants, ainsi qu’en province avec l’hôpital maritime de Berck, l’hôpital marin d’Hendaye, l’hôpital Paul Doumer à Liancourt et l’hôpital San Salvador à Hyères. Quatre-vingt-quinze (95) % des patients viennent de la région Île-de-France.

L’Assistance Publique – Hôpitaux de Paris est le Centre Hospitalo-Universitaire (CHU) d’Île-de-France et le premier CHU d’Europe.

Elle comprend 38 hôpitaux réunis en six groupes hospitalo-universitaires (GHU). Les différents services offerts par l’Assistance Publique – Hôpitaux de Paris sont consultables sur son site internet à l’adresse suivante : www.Assistance Publique-Hôpitaux de Paris.fr

L'AP-HP ET SES SIX GROUPES HOSPITALO-UNIVERSITAIRES



Direction de la communication - janvier 2025

AP-HP	Consultation n° 26-076	ACHAT
CCTP	Dernière mise à jour du : 28/04/2026	Page 3 sur 17

2.2. Présentation de l'AGEPS

2.2.1. Présentation générale

L'Agence Générale des Equipements et Produits de Santé (AGEPS) est le Pôle d'intérêt commun de l'APHP expert des sujets relevant de l'univers pharmaceutique.

A ce titre elle est chargée notamment de l'évaluation des produits de santé (médicaments/DM) en vue de leur référencement et de leur achat ainsi que de la distribution des médicaments auprès de toutes les PUI de l'APHP couvrant ainsi près de 100% du besoin et des références produits et de quelques DM stockés en son sein.

Les missions de l'AGEPS seront présentées plus en détail lors de la réunion de mise en place de la prestation d'audit et d'accompagnement

Le service approvisionnement distribution (SAD) a le statut de PUI il est responsable du circuit du médicament de l'appro à la distribution, pour l'ensemble des hôpitaux de l'APHP, disposant eux-mêmes d'une PUI

Ainsi le SAD situé géographiquement à Nanterre (92), a pour mission principale

- De gérer les approvisionnements auprès des fournisseurs ;
- De réceptionner et stocker les appros réalisés ;
- De préparer les commandes hospitalières et de les distribuer au sein des 26 PUI de l'APHP.

Dans le cadre de son activité de rétrocession il est amené à fabriquer et distribuer des produits sous responsabilités pharmaceutiques à des patients externes sur certains types de médicaments dans toute la France y compris les DOM TOM.

Malgré les évolutions conduites, la modernisation de la structure, l'évolution du contexte externe (multiplication des tensions et ruptures sur le marché des produits de santé, généralisation du recours par les laboratoires aux dépositaires qui dégrade la prestation logistique entrante, multiplication des sollicitations dans le cadre de crises internationales, croissance de l'activité de rétrocession), et interne (multiplication des gestions particulières demandées par le développement de l'activité du département des essais cliniques, difficultés de recrutement de pharmaciens et de préparateurs en pharmacie, vieillissement des effectifs logistiques et augmentation corrélative des restrictions d'aptitude, vieillissement de l'appareil productif) pose de nouveaux challenges au service, qui nécessitent aujourd'hui un accompagnement externe.

Dans ce cadre, une dégradation du service rendu a été constatée, avec :

- L'augmentation de la fréquence des retards de livraison des commandes des PUI, notamment pour les commandes journalières ;
- Un retard dans la réception et la mise en stock des produits approvisionnés auprès des fournisseurs générant :
 - o Des litiges avec les fournisseurs,
 - o Des difficultés d'organisation de la zone de réception,
 - o Une méconnaissance des produits disponibles pour honorer les commandes des PUI, qui occasionne du temps perdu à rechercher des produits, et pouvant générer dans des cas extrêmes une rupture d'approvisionnement des PUI.

Ces difficultés sont à prendre en considération au regard du rôle stratégique que remplit le SAD pour les hôpitaux de l'APHP.

2.2.2. Contexte de la prestation

A l'occasion d'un d'audit interne les éléments suivants ont été relevés à savoir :

- Une zone de réception embolisée et désorganisée engendrant des délais de mise en stock très élevés ;
- Une culture sécurité à renforcer ;
- Des dispositifs de sécurité à moderniser et/ou à étendre.

AP-HP	Consultation n° 26-076	ACHAT
CCTP	Dernière mise à jour du : 28/04/2026	Page 4 sur 17

Bien qu'un certain nombre de mesures ont été ou sont mises en œuvre :

- Sur le plan de l'organisation :
 - o Une nouvelle répartition des rôles entre expertise pharmaceutique et expertise logistique, et renfort de celle-ci par la création d'un poste et le recrutement d'un responsable logistique non pharmaceutique.
- Sur le plan technique :
 - o Implantation de robots de dispensation globale afin de dégager de la place pour le projet de production de doses unitaires ;
 - o Augmentation des capacités de stockage afin de fluidifier le circuit de mise en stock (aval de la réception) avec notamment la multiplication de « dynamiques » ;
 - o Augmentation et rationalisation des capacités de stockage froid avec la création d'une deuxième chambre froide ;
 - o Modernisation matérielle et logicielle de la tour de stockage ;
 - o Déploiement de nouveaux terminaux portables ;
 - o Remise en ordre du fonctionnement des robots boîte ;
 - o Changement de l'ensemble des convoyeurs datant de la création de la plateforme ;
 - o Etude d'un schéma architectural du site de Nanterre, permettant notamment d'optimiser le fonctionnement du service en exploitant les potentialités sur site, et notamment de la reconfiguration de l'Etablissement pharmaceutique.
- Sur le plan RH :
 - o Positionnement de renforts lors des périodes de congés/ponts ou pour passer la période de crise de début d'été 2025 (partiellement maintenus) ;
 - o Création d'un poste pour absorber la surcharge de travail générée par la multiplication de l'approvisionnement pour les essais cliniques ;
 - o Création d'un poste de praticien hospitalier pour contribuer à absorber la suractivité générée par la gestion des tensions-ruptures et les sollicitations dans le cadre des crises internationales.
- Sur le plan de la sécurité :
 - o Modernisation des outils (vidéosurveillance, modalités d'accès) ;
 - o Renforcement des équipes de surveillance ;
 - o Densification des rondes pédagogiques pour sensibiliser les agents ;
 - o Plan d'investissement important pour renforcer la sécurité périmétrique et des accès aux zones de stockage.

Parallèlement, et en dépit des difficultés précitées, de nouvelles offres de service ont pu être développées :

- Production de doses unitaires ;
- Mise en place d'un stock stratégique de sécurité.

Il s'avère nécessaire de poursuivre des actions d'amélioration.

AP-HP	Consultation n° 26-076	ACHAT
CCTP	Dernière mise à jour du : 28/04/2026	Page 5 sur 17

ARTICLE 3. Périmètre de la mission

La mission d'accompagnement s'attachera à un diagnostic de l'organisation du SAD sur l'ensemble de son périmètre d'activité, puis à proposer le cas échéant des axes d'amélioration un plan d'action et un calendrier de mise en œuvre. Le tout dans le respect de la réglementation pharmaceutique hospitalière et dans l'objectif de renforcer les capacités du service à assurer la continuité de ses activités et à garder la capacité d'en développer de nouvelles.

La mission devra prendre en compte :

1) Les différents flux du SAD

- Flux amonts à la plateforme :
 - définition des paramètres d'appro (sur seuil, sur taux de couverture cible, ...) et rythme de commandes (mensuel, hebdomadaire, journalier);
 - procédures et pratiques de réception et de mise en stock ;
 - contractualisation des règles de livraison avec les fournisseurs
- Flux internes à la plateforme :
 - opportunité de l'organisation actuelle en "quartiers", et de la répartition des références entre ces quartiers selon leurs caractéristiques (nature des produits, taux de rotation, ...), politique de mise à jour de cette répartition ;
 - sécurisation des produits très coûteux
 - modalités de préparation manuelle
 - rythme et modalités de réassort ;
 - modalités d'alimentation des robots ;
- Flux avals de la plateforme :
 - modalités et rythme de commande de la part des PUI ;
 - fréquence et modalités des livraisons aux PUI (hebdomadaires, journalières, en urgence);
 - QML ;
 - modalités d'arbitrage sur les commandes passées, en gestion de crise d'une part (contingentements) et en routine d'autre part ;
 - opportunité d'introduire des flux poussés sur certaines catégories de produits.
 - A la gestion de la rétrocession, notamment en fonction de la nature des produits pris en charge et au regard de l'impact de la modification de réglementation (criticité des produits) ;modalités de transmission et de traitement des ordonnances
 - Modalités de préparation et de contrôle en fonction de la nature des produits
- **Une optimisation des stocks sur l'ensemble du circuit de distribution** : Articulation des niveaux de stocks cumulés et leur répartition entre le SAD et les PUI hospitalières, en vue de leur optimisation.

2) L'analyse de l'organisation actuelle

Sur l'ensemble de ces process, l'accompagnement s'attachera à expertiser :

- L'organisation actuelle, notamment en termes :
 - D'analyse de répartition des tâches selon les différentes catégories professionnelles (personnels pharmaceutiques, paramédicaux, logistiques)
 - De fréquence et de rythme de livraisons aux PUI hospitalières : aujourd'hui 3 rythmes : hebdomadaires, journalières, en urgence (quotidien);
 - De l'adaptation d'une structuration du SAD aujourd'hui en UF (unités fonctionnelles médicales) et de leurs interactions.
- Les moyens actuels disponibles et ceux nécessaires en matière d'effectifs (quantitatifs et qualitatifs), d'équipements et de système d'information.

L'ensemble de ces analyses puis préconisations, devra tenir compte des spécificités de la réglementation pharmaceutique hospitalière, dont l'interprétation locale en fonction des spécificités des missions du SAD pourra également être questionnée par la présente mission.

AP-HP	Consultation n° 26-076	ACHAT
CCTP	Dernière mise à jour du : 28/04/2026	Page 6 sur 17

ARTICLE 4. Calendrier de la mission

La mission se déroulera en deux phases :

Phase 1 Diagnostic et Préconisations	Le titulaire réalisera un diagnostic conformément au périmètre de la mission présenté à l'article 3 du présent document. Il proposera à l'AGEPS un plan d'action pour la réorganisation du SAD. La restitution du diagnostic et la présentation du plan d'action devra avoir lieu au plus tard 3 mois après le démarrage du marché.
Phase 2 Accompagnement	Le titulaire se consacrera à l'accompagnement à la mise en œuvre des premières actions dans le plan d'action qu'il aura présenté à la fin de la phase 1. Il présentera un bilan des actions menées en fin de phase.

La phase 1 démarre à la notification du marché.

La phase 2 sera déclenchée par l'envoi au titulaire d'un bon de commande ou ordre de service, qui précisera les délais d'exécution attendus pour chaque étape du plan d'action.

Les livrables attendus sont détaillés à l'article 6 du présent CCTP.

ARTICLE 5. Moyens mis à disposition du titulaire pour exercer la mission

La mission d'accompagnement pour appuyer ses travaux sur l'analyse de documents qu'elle pourra se procurer auprès de personnes ressources, sur des entretiens avec les divers parties prenantes (y compris dans les PUI) et sur une présence régulière sur place au sein des unités du SAD, notamment pour les phases de diagnostic et d'accompagnement du plan d'action.

ARTICLE 6. Livrables

Le titulaire produira les livrables suivants selon le calendrier prévu à l'article 4 du présent CCTP :

- Un diagnostic -préconisations documenté du fonctionnement actuel de la plateforme ;
- Un plan d'action opérationnel priorisé, accompagné d'un calendrier de réalisation et d'un chiffrage de moyens ;
- Un bilan des premières actions de mise en œuvre du plan d'action.

ARTICLE 7. Pilotage

7.1. Personnes ressources

Dans le cadre de cette mission, les personnes ressources au sein de l'AGEPS pouvant être amenées à participer aux échanges avec le titulaire sont les suivantes :

- Directeur et adjointe au directeur
- Pharmacien gérant
- Responsable logistique non pharmaceutique
- Cadre supérieur
- Responsables d'UF et responsables de secteur
- Pharmaciens gérants de certaines PUI
- Directeur des investissements et directrice des système d'information
-

AP-HP	Consultation n° 26-076	ACHAT
CCTP	Dernière mise à jour du : 28/04/2026	Page 7 sur 17

7.2. Points de suivi

Un comité de suivi sera mis en place et un référent dédié au sein de l'AGEPS sera désigné afin d'assurer la bonne fluidité de la mise en place des actions.

Des points de suivi, a minima bimensuels, auront lieu entre le titulaire, et le référent dédié désigné par l'AGEPS.

ARTICLE 8. Obligations du titulaire du marché

8.1. Obligation de confidentialité et protection des données

Toute information communiquée ou accessible dans le cadre de la mission faisant l'objet de ce marché est considérée comme confidentielle. Les parties s'engagent à respecter leur caractère confidentiel et à ne pas les révéler ou les laisser à disposition de tiers. L'attestation de confidentialité devra être complétée, signée et remise avec l'offre.

Le titulaire est astreint à une obligation de confidentialité, notamment à l'égard de tout tiers au présent marché (y compris le personnel du titulaire non affecté au présent marché), pour toutes les informations qui lui sont confiées ou dont il viendrait à avoir connaissance dans le cadre de l'exécution du présent marché.

A ce titre, le titulaire s'interdit de diffuser la moindre information concernant le présent marché sauf accord écrit préalable de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris.

Il ne communique les informations qu'il détient qu'aux personnes légalement qualifiées pour les connaître.

Pour garantir la confidentialité, le titulaire s'interdit :

- toute divulgation, quelle qu'elle soit, à quelque titre que ce soit, des informations collectées ;
- d'utiliser ou d'exploiter partiellement ou totalement les informations collectées, sous quelque forme que ce soit, à d'autres fins que celles de l'exécution du marché.

Le titulaire garantit que les informations collectées sont stockées et traitées sur le territoire de l'UE dans le respect de la réglementation de l'Union Européenne (RGPD).

8.2. Intervenant affecté à l'exécution des prestations

Les intervenants désignés par le titulaire pour exécuter la mission sont ceux qui ont été présentés par le titulaire dans sa proposition.

En cas de départ, l'intervenant est remplacé par un professionnel de même niveau de compétence, d'expérience et de formation.

Le remplacement est soumis à l'accord préalable de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris.

En aucun cas, cela ne peut justifier une augmentation du montant des prestations.

AP-HP	Consultation n° 26-076	ACHAT
CCTP	Dernière mise à jour du : 28/04/2026	Page 8 sur 17

ANNEXE 1. ANNEXE PRESENTATION DU SAD DE L'AGEPS

A. Effectifs du SAD

SAD AU GLOBAL (121)

1 pharmacien gérant
1 cadre supérieur de santé
8.5 Pharmaciens
4 cadres de santé
2 Ingénieurs (responsable logistique)
1 TSH gestionnaire flux et consommable (encadrant logistique)
4 responsables de secteur (encadrant logistique)
6 adjoints au responsable (encadrant magasin)
3 secrétaires
23 PP(H)
10 agents administratif dont 1 renfort
58 agents logistique (effectif cible) 52.3 réel et 3 POOL (1 en poste et 2 en recrutement) dont 38 Caristes

dont Pilotage SAD (3)

1 pharmacien gérant du SAD
1 cadre supérieur de santé du SAD (et responsable d'un secrétariat composé de 3 secrétaires)
1 responsable logistique du SAD (et responsable du CIL composé d'un ingénieur logistique et d'un TSH)

dont UF LOGISTIQUE Lavoisier et Lautrec cumulés (67)

2 cadres de santé dont 1 en temps partagé avec l'UFAQ
2 pharmaciens
4 responsables de secteur
6 adjoints au responsable
3 PPH
50 agents logistique (effectif cible) 51.3 réel et 3 POOL (1 en poste et 2 en recrutement) dont 28 Caristes
5 CACES en attente d'autorisation de conduite (ou de visite médicale)

dont UF RETROCESSION (18)

1 cadre de santé
1.5 Pharmaciens
7 PP(H)
2 agents administratif
6 agents logistique dont 6 Caristes

dont UF ASSURANCE QUALITE (10)

1 cadre de santé temps partagé avec l'UF LOG
2 pharmaciens
5 PP(H)
2 agents logistique dont 2 Caristes

dont UF APPROVISIONNEMENT (20)

1 cadre de santé
3 pharmaciens
8 PP(H)
7 agents administratif
1 agent administratif renfort

dont CELLULE INGENIERIE LOGISTIQUE (3)

2 ingénieurs logistiques
1 TSH

AP-HP	Consultation n° 26-076	ACHAT
CCTP	Dernière mise à jour du : 28/04/2026	Page 9 sur 17

B. Statuts des produits et volumétries

4545 références gérées dont 207 réf en DJES et 4338 actives :

425 en HSR

3913 en stock dont :

- 415 hors calcul de besoin net (CBN) : EP, AAC, AAP...)
- 3498 au CBN dont :
 - o 1335 en approvisionnement hebdomadaire : taux de couverture moyen de 2 petites semaines
 - o 2163 en approvisionnement mensuel : taux de couverture moyen d'un mois à 1,5 mois

Références DJES : références distribuées jusqu'à épuisement des stocks (suite à changement de marché/référence)
– gestion manuelle

Références actives : références faisant l'objet de commandes

Références en HSR : références hors stock – gestion manuelle

EP : Etablissement pharmaceutique de l'APHP

AAC : Autorisation d'accès compassionnel (anciennes ATU nominatives)

AAP : Autorisation d'accès précoce (anciennes ATU de cohorte)

Fournisseurs

274 actifs en janvier 2026

Statut et ou particularité des produits gérés : approvisionnements et distribution spécifique pour chaque cas

- DM stériles
- DM non stériles
- DADFMS
- Produits inflammables
- Combustibles
- Produits à stocker entre + 2/+8°C
- Produits à stocker au congélateur : -20 °C ou -70°C
- Abri lumière ou humidité
- Traçabilité réglementaire par numéro de lot : MDS et DMI
- Traçabilité par lot pour produits EP-HP/AAC/Stupéfiants en plus de ce qui est obligatoire
- Accès compassionnels
- Accès précoces pré ou post AMM
- Stupéfiants
- MDS
- Produits EP-HP
- Gestion hors stock
- Péréemption courte
- Tensions d'approvisionnement
- Ruptures
- Dérogation d'achat
- Produits très spécifiques à contrôler : resceu par exemple
- Accord préalable du fournisseur avant commande pour un patient

Clients livrés sur la période 01/04/2025 au 31/03/2026

96 clients AP-HP

580 clients hors AP-HP

Patients rétrocession

AP-HP	Consultation n° 26-076	ACHAT
CCTP	Dernière mise à jour du : 28/04/2026	Page 10 sur 17

C. Outils et systèmes d'information

NOM SI	DESCRIPTIF	USAGE	INTERFACE AVEC
SAP ECC (SAP SE)	Progiciel de gestion intégré SAP ERP	Entre autres, référentiel marché/articles/produits, gestion de l'approvisionnement et des commandes, gestion des clients/fournisseurs	CIAPPA
CIAPPA	Logiciel	Gestion complémentaire des référentiels produits (poids alcool, statut, paramétrage des CLIPPRO des articles, gestion spécifique des lots, état d'avancement intermédiaire des commandes) et interfaçage entre SAP et BEXT,	SAP, BEXT
BEXT WMS (INFFLUX)	Logiciel de gestion d'entrepôt et de ses flux	Réception et Préparation de commandes, Gestion des retours, Gestion et optimisation des stocks, Facturation logistique, Traçabilité, Qualité	CIAPPA, Flybox...
BEXT CS (INFFLUX)	Logiciel de pilotage des équipements mécanisés	Pilotage du stockage et convoyage/trieurs automatisés ou mécanisés	BEXT WMS, couche AUT
FLYBOX (LINAWARE)	Logiciel de supervision des équipements robotisés	Plateforme de supervision et de contrôle centralisé des installations robotisées réalisant la distribution à la boîte (stockage, prélèvement et mise en carton) et de doses unitaires (découpe, surconditionnement, scellement par stick ou clips, mise en carton) des médicaments <> Dispensation Individuelle Nominative	BEXT, ROBOVISOR...
ROBOVISOR	Logiciel de pilotage des équipements robotisés	Pilotage des robots	FLYBOX
SIRIUS	Application	Suivi des T° et gestion des alertes pour les équipements froids. Récolte de données par réseau Wifi	Accessibilité web
Microsoft Access	Base de données	ISIS (réclamation qualité), CITR (gestion des retours), PRESTHO (tournées), SUIPER (suivi et gestion des péremptions), DESTRUC (destruction des médicaments), Gesydoc (formation et évaluation)	Réseau local soumis à droits utilisateurs
GED	Application	Gestion électronique de la documentation : centralisation et sécurisation du partage de la documentation (procédures et normes) ainsi que des dossiers relatifs à la production de médicaments	Accessibilité intranet
OSIRIS	Application	Enregistrement, traitement et suivi des événements indésirables	Accessibilité intranet
GESTIME	Application	Gestion RH	Accessibilité intranet

AP-HP	Consultation n° 26-076	ACHAT
CCTP	Dernière mise à jour du : 28/04/2026	Page 11 sur 17

EVOLUTIONS A VENIR :

- Migration SAP ECC vers SAP 4HANA
- BEXT WMS à monter de version (2 montées de version de retard) → prévu en 2026-27
- BEXT CS interfacé avec Aut Tour de stockage livré depuis 01/2026
- BEXT CS interfacé avec Aut nouveau convoyeur sera livré en 06/2026
- FLYBOX évolution faite en 2025 pour notamment améliorer les interfaces de suivi de l'activité (indicateur de performance)
- ROBOVISOR en attente d'une évolution afin de traiter les problèmes de doublons de boîtes

La **SERIALISATION** est démarrée et effective de façon hétérogène sur le site :

1. LOGISTIQUE (Réception-Mise en Stock - Préparation - Expédition) :

- 1.1 *Déployée* en Préparation robotisée pour de la Dispensation Unitaire
- 1.2 *En cours de développement* en Préparation pour le Dispensation Globale à la boîte (plusieurs séries de tests en cours avec l'informatique)
- 1.3 *A déployer* pour tous les autres secteurs

2. RETROCESSION (médicaments et non ADDFMS) *Déployée*

D. Mécanisation

Manutention (récent) Nombre

CHARIOT DE PREPARATION	8
CHARIOT ELEVATEUR	34
CONGELAT. ARMOIRE	21
GERBEUR ELECTRIQUE	26
GERBEUR ÉLECTRIQUE	1
GRAND ROLL	7
LINEAIRE REFRIGERE	1
PLATEFORME SECURISEE	11
TABLE ELEVATRICE	7
TRANSPALETTE	2
TRANSPALETTE CISEAU	6
TRANSPALETTE ELECTRIQUE	32
TRANSPALETTE ÉLECTRIQUE	1
TRANSPALETTE MANUEL	23

Transfert Nombre

Monte charges (<i>obsolète*</i>)	3	2 pour transfert Rdc/1er étage et 1 pour transfert 5 niveaux FAI
Convoyeur (<i>obsolète*</i>)	1	Passage par tous les niveaux du FAI, magasin 1er étage (meuble de stockage et zone robotisée, descente vers zone expédition, boucle et trieur

(*) Matériel installé lors de l'ouverture du site il y a plus de 40 ans, modernisé partiellement. Obsolescence générant des arrêts d'activité fréquents (panne) ou des dégradations/pertes de produits

Stockage Nombre

Transtockeur pour le stockage de masse (<i>palettes</i>)	1	Installé à l'ouverture du site
Meuble dynamique pour les colis et tiroir ergonomique au sol pour les palettes		
Armoires verticales rotatives	3	2 pour Médicaments faibles consommations et 1 pour Rétrocession

Prélèvement robotisé

Robots DG	6	(prélèvement à la boîte dans des étagères ou canaux)
-----------	---	--

AP-HP	Consultation n° 26-076	ACHAT
CCTP	Dernière mise à jour du : 28/04/2026	Page 12 sur 17

Robots DU	2	1x Ligne de surconditionnement de produit en FOS et scellement par sticks (4 postes de déconditionnements, 4 robots de découpe des doses, 3 meubles de stockages des sticks) 1x Ligne de surconditionnement de produit hors FOS et scellement par clips (2 robots de traitements de ampoule/seringues, 3 robots de stockage des clips)
-----------	---	--

PROJETS D'EVOLUTION

A	Remplacement total du convoyeur prévu en 2026 entre mai et juillet Réduction du délai d'acheminement (lead time réduite entre emplacement FAI le plus éloigné et le trieur → de 20 à 9 min) Fiabilisation de l'équipement Trieur : augmentation du nombre de goulottes (12 à 15) Appairage avec un CS (BEXT) pour améliorer le pilotage et la supervision de l'activité
B	Modernisée partiellement il y a 15-20 ans au niveau de la zone de chargement (gestion des piles de palettes captives) de la zone de convoyage entre les postes d'entrées/sorties et de la navette de distribution entre les TK Modernisation de l'automate prévue en 2026-27 pour fiabiliser l'installation et permettre l'automatisation de l'évacuation des palettes captives
C	Installation de robots supplémentaires afin de pouvoir agrandir le périmètre des hôpitaux livrés 5 à 20)

E. Processus d'approvisionnement

PROCESSUS DE PASSAGE DE COMMANDE

Approvisionnement cadencé à quantité variable (seuil de recombplètement atteint lors du jour de la réception) et à date fixe suivant une fréquence de livraison* hebdomadaire** (taux de couverture moyen de 2 semaines) ou mensuel*** (taux de couverture moyen de 1,5 mois env.)

(*) calendrier avec jour fixé par fournisseur (et journée de report en cas de fermeture du SAD les jours fériés par ex)

(**) 38% des réf en CBN

(***) 62% des réf en CBN

PROCESSUS DE MISE A QUAI

5 quais de réception dont 2 pouvant accueillir des semi-remorques (quai niveleur) et 2 quais pour accueillir les VL (table élévatrice). 1 quai condamné car équipé d'un conteneur chambre froide pour entreposer l'encours de réception colis froids et litiges froids

Poste d'accueil chauffeur pour contrôler le respect de la date de livraison ainsi que de la conformité du chargement

Aiguillage des produits livrés dans 3 zones de réception :

- DETAIL correspond à des réceptions unitaires (livraison du fournisseur par palettes et colis hétérogènes) qui viennent alimenter les magasins avec un prélèvement manuel ou robotisé au détail (1er étage T° ambiante et froid 2-8°)
- GROSSES COMMANDES correspond à des réceptions au colis (livraison du fournisseur par palettes ou colis homogènes) qui viennent alimenter les magasins avec un prélèvement au colis (essentiellement des Dispositifs Médicaux)
- TOUR correspond à des réceptions de palettes standards (livraison par palettes homogènes) qui viennent alimenter la tour de stockage avec prélèvement à la palette

Livraison entre 7h et 14h (11h pour le froid) du lundi au vendredi

PROCESSUS DE RECEPTION

Contrôle contradictoire entre les produits physiques, le bordereau de réception informatisé (BRI données théoriques sur issues du WMS BEXT et concernant les commandes à réceptionner = réf/qté/dates de liv) et le bordereau de livraison issue du fournisseur (BL papier ou dématérialisé)

AP-HP	Consultation n° 26-076	ACHAT
CCTP	Dernière mise à jour du : 28/04/2026	Page 13 sur 17

Saisie informatisée dans le WMS :

- Renseignements spécifiques pour les produits gérés par lots et dates de péremption
- Pour le flux robot, manipulation des boîtes de médicaments et répartition sur plusieurs sur plusieurs colis des quantités commandées pour une référence (logique de répartition pour sécuriser le stockage des produits robots et améliorer la productivité en sortie)
- Saisie d'un litige dans le WMS en cas d'anomalie logistique (qté, conditionnement etc...) ou qualité (dégradations produits, erreur réf etc..)

Identification des colis et palettes via une étiquette de charge permettant d'assurer la traçabilité des flux internes et de supporter les opérations de mise en stock (contrôles et sécurisation de la mise en stock, mise à jour des stocks, suivi des mouvements de charges)

Entreposage des produits et commandes non conformes en zone litige pour statuer sur leur devenir (destruction, retour fournisseur)

Spécificité de réception des produits stupéfiants traités par un personnel dédié (PPH) et stockés en coffre-fort

Transfert via engins de manutentions (et monte charges pour les colis) des palettes de produits réceptionnés vers les magasins en Tour de stockage (palettes standards), vers les quartiers de stockage en mode affecté (DYN, MEZ, MMH, FAI, PAL, FOR, SOL, NUT, LHP) ou banalisé (CAS, DAN, RDU, DYB, ROB) :

- DYN : Dynamique
- FAI: Picking faible
- FOR: Picking fort
- MEZ : Mezzanine
- MMH : magasin des médicaments destinés aux maladies métaboliques héréditaires rares.
- PAL : secteur « palettes »
- SOL : Lautrec
- LHP Quartier dédié aux Laits HypoProtidiques
- ROB : Robot
- RDU : Robots Doses Unitaires
- DYB : Dynamique Banalisé
- CAS : Secteur casier
- DAN : Secteur où sont stockés les produits anticancéreux
- RES : Réserves Lautrec
- TOU : Tour

DEUX TYPES DE REASSORT :

- 1** Réassort sur emplacement : rajouter du stock dans un emplacement afin d'éviter des ruptures de stock

Un réassort sur emplacement consiste à déclencher sur demande le réapprovisionnement d'un ou plusieurs produits dans un quartier affecté. Ce réassort complètera la quantité en stock dans l'emplacement pour atteindre le nombre max de charge dans l'emplacement et/ou la quantité maximum acceptée par l'emplacement. S'il faut faire un réassort dans un quartier non affecté, le seul moyen est de créer un réassort en procédant à un éclatement des charges depuis l'emplacement de stockage vers le quartier de prélèvement.

- 2** Réassort sur commande : créé à partir d'un portefeuille de commande en attente de préparation.

Un réassort sur commande ne peut se faire que par le service Pré Gestion (à partir d'une commande). Un réassort à partir d'une commande consiste à déclencher lorsqu'il n'y a pas assez de stock en magasin le réapprovisionnement d'un ou plusieurs produits dans un quartier. Ce réassort complètera la quantité en stock dans l'emplacement pour atteindre le nombre max de charge dans l'emplacement et/ou la quantité maximum acceptée par emplacement. Le réassort sur commande peut se générer automatiquement lors du lancement de la commande il peut aussi être anticipé, sur demande, sans que les commandes soient lancées. Le réassort sur commande anticipé permet de réapprovisionner le quartier concerné à partir du calcul des quantités à préparer dans les commandes en attente, sans lancer ces commandes.

Réassort physique depuis la Tour de stockage (TOU) vers les quartiers du magasin ou le FAI (prélèvement au colis)

Réassort physique depuis les quartiers du magasin vers les robots de dispensation à la boîte DG (ROB)

AP-HP	Consultation n° 26-076	ACHAT
CCTP	Dernière mise à jour du : 28/04/2026	Page 14 sur 17

F. Approvisionnement des clients

PROCESSUS APPROVISIONNEMENT DES CLIENTS

1) La règle générale pour l'AP-HP :

- a. Commandes saisies par les hôpitaux sauf les gestions particulières (AAC/AAP/pénuries/dérogations/péremptions courtes/stupéfiants...) et urgences :
- ➔ Commandes régulières :
 - Commandes MED : médicaments J-3, planning spécifique (1 à 3 liv par semaine selon établissement et taille)
 - Commandes MAT : DM J-3, planning spécifique (1 par semaine)
 - Commandes PAL : palettes standards, planning spécifique (1 par semaine)
 - Commandes TOX : stupéfiants J-2, selon planning (1 à 2 liv par semaine selon établissement et taille)
 - Commandes MPS : inflammables et comburants J-3, planning spécifique (1 par semaine)
 - ➔ Commandes journalières :
 - Commandes TRI : limitées en volume et lignes (J+1)
 - Commandes MDS : J+1
 - Commandes DIN : doses unitaires pour sites déployés (J+1)
 - ➔ Urgences : De jour comme de nuit (garde pharmaceutique) : après appel téléphonique, mise à disposition dans l'heure
- b. Commandes saisies par l'UF Approvisionnement du SAD : gestions particulières ajoutées sur les commandes régulières ou journalières selon le volume

2) La règle générale pour les hôpitaux hors AP-HP (HAP) :

- Commandes arrivent sans planning : expédiées à J+2/3 selon heure d'arrivée et livrées par transporteur adapté selon poids colis ;
- Commandes urgentes pouvant être mises à disposition en 1 heure (journée et garde) ;
- Dépannages de produits de santé hors EP-HP sous réserve que ce soit possible, stock et en journée autorisation du distributeur officiel.

DISTRIBUTION

Distribution vers les 38 hôpitaux de l'AP-HP en Île-de-France et hors Île-de-France (Berck, Paul Doumer, Hendaye, San Salvador), établissements hors AP-HP en France et DROM-COM, patients (rétrocession)

Livraison 24/24 et 7j/7j

Sur commandes suivant une fréquence :

AP-HP en IdF

Quotidienne du lundi au vendredi (enlèvements à 8h): flux TRI pour compléments de commandes avec passage de commande à J-1/déphasage 24h, passage commande avant 14h, limitation du nombre de ligne de commandes à 20 pour les médicaments et 5 pour les DMS avec maximum 5 cartons par articles.

Hebdomadaire du lundi au vendredi (enlèvement à 7h) : flux REGULIERE pour rechargement de stock en PUI avec passage de commande à J-2/déphasage 48h, passage commande avant 17h.

Course express à toute heure de la journée

Hors AP-HP et AP-HP hors IdF

Quotidienne/Hebdomadaire du lundi au vendredi (enlèvement entre 14h et 17h) : flux express en 24h (flux CHRONO avec palettes de produits faible conso et poids moins de 30kg) ou non express en 48h (flux FRET avec palettes de produits fortes conso et poids plus de 30kg)

Spécificité DIN (à la boîte ou à la dose)

AP-HP	Consultation n° 26-076	ACHAT
CCTP	Dernière mise à jour du : 28/04/2026	Page 15 sur 17

Types de conditionnements :

- Ambiant : petits/moyens/grands cartons (marron, blanc <> code couleur suivant typologie de produit)
- Froid 2-8° (anticancéreux, MDS, certains ATU) : cartons petits et moyens bleus ou bacs isothermes avec isolants/pains de glace ou carboglace (vaccins, plasma) de 8 à 30L

Types de transports :

- PL : flux REGULIERE (19 à 20 palettes) à raison de 9 à 12 camions/j, flux FRET (8 palettes en moyenne) à raison de 2 camions par jour
- VL : flux TRI (4 palettes et 2 rolls) à raison de 7 tournées par jour > passage à 8 en 2026), flux CHRONO
- Fourgonnette et moto : flux urgence coursier
- Drône : expérimentation en cours
- Barge : non pertinent à ce jour

AP-HP	Consultation n° 26-076	ACHAT
CCTP	Dernière mise à jour du : 28/04/2026	Page 16 sur 17

Cartographie des processus APPROVISIONNEMENT, DISTRIBUTION, DISPENSATION

Référence : EPS-0019

Edition : 02

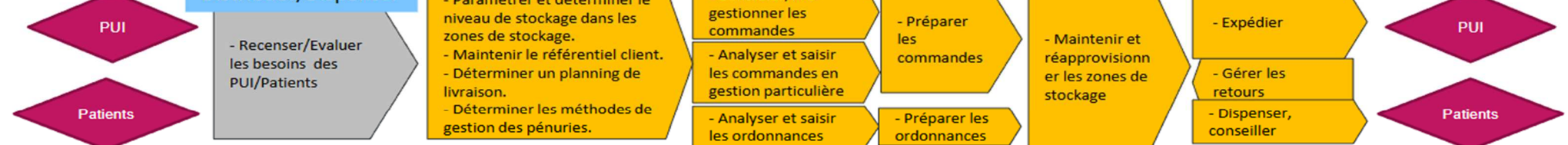
Date de mise en application : 18/07/2019



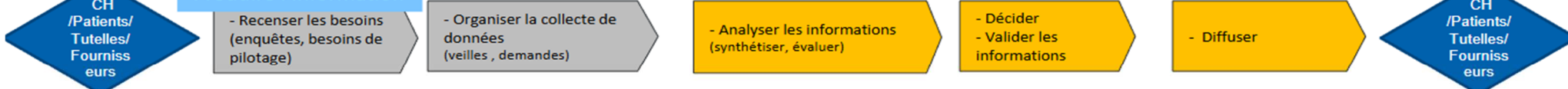
Approvisionner/Stocker



Distribuer/Dispenser



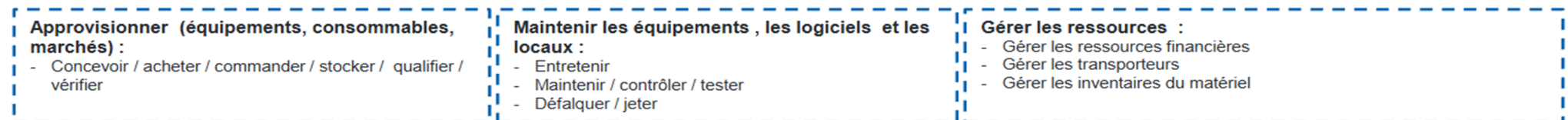
Produire l'information



Former



EPS-0019.02 - Cartographie des p



AP-HP	Consultation n° 26-076	ACHAT
CCTP	Dernière mise à jour du : 28/04/2026	Page 17 sur 17